

# Décès après une interpellation à Clermont-Ferrand : un policier mis en examen

Manuel Armand

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

- [Société](#)

L'un des deux policiers visés par l'information judiciaire ouverte après la mort de Wissam El-Yamni, en janvier 2012, a été mis en examen pour coups mortels le 24 février dernier.



L'un des deux policiers visés par l'information judiciaire ouverte après la mort d'un jeune homme à Clermont-Ferrand, en janvier 2012, a été mis en examen pour coups mortels le 24 février dernier, a appris *Le Monde*, jeudi 6 mars, auprès du procureur de la République. Son collègue devrait être convoqué par les deux juges d'instruction chargés de l'affaire dans les jours qui viennent. « Enfin ! » s'est exclamé Me Jean-Louis Borie qui défend, avec son confrère Jean-François Canis, les intérêts de la famille de Wissam El-Yamni.

Les faits remontent à plus de vingt-six mois. Pendant la nuit de la Saint-Sylvestre 2011, l'interpellation musclée de ce chauffeur de 30 ans, qui avait jeté une pierre sur une voiture de police avait mal tourné. Tombé dans le coma, il était décédé neuf jours plus tard. Le rapport de l'Inspection générale de la police

nationale (IGPN) révélé par *Le Monde* avait avancé l'hypothèse que le coma ait été provoqué par un « pliage », une technique de contention non autorisée par les règles d'intervention de la police. Dans la voiture de la brigade canine qui emmenait Wissam El-Yamni vers le commissariat, le policier assis à l'arrière du véhicule l'avait maîtrisé en lui appuyant « *de haut en bas sur la tête, la maintenant contre les genoux durant le transport* », selon l'IGPN. C'est ce policier qui vient d'être mis en examen. L'autre policier mis en cause conduisait la voiture. Le « pliage » avait été mis en cause dès 2003 par la Commission nationale de déontologie de la sécurité après la mort de deux sans-papiers maintenus dans cette position sur leur siège d'avion à l'occasion de leur reconduite dans leurs pays d'origine.

## ZONES D'OMBRE

Newsletter

[« La revue du Monde »](#)

[Chaque week-end, la rédaction sélectionne les articles de la semaine qu'il ne fallait pas manquer](#)

[S'inscrire](#)

« *Le motif de la mise en examen est en cohérence avec les réquisitions du procureur qui mettaient en avant des coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* », note Me Borie. Les causes de la mort ne sont toutefois pas encore établies avec certitude. Une première autopsie avait suggéré une « *compression des artères carotides internes [...] lors du maintien de M. El-Yamni en hyper-flexion (tête entre les genoux)* » comme cause du coma. Une expertise toxicologique avait de son côté mis en avant l'action toxique aiguë sur le cœur d'un mélange d'alcool et de cocaïne. Cette deuxième hypothèse est contestée par les avocats de la famille de Wissam El-Yamni qui ont produit une contre-expertise mettant en doute l'interprétation de l'analyse toxicologique. En janvier, les deux magistrats instructeurs ont accédé à la demande de Mes Borie et Canis de désigner un collègue d'experts pour tenter d'y voir plus clair.

D'autres zones d'ombre subsistent sur les conditions de l'interpellation, qui s'est déroulée à la Gauthière, l'un des quartiers nord de la capitale auvergnate. Initialement, la police avait indiqué que trois véhicules avaient été envoyés sur les lieux. « *En définitive, il y en avait neuf* », affirme Me Jean-Louis Borie. *Alors que le parquet avait demandé, après avoir été informé du coma, des contrôles d'alcoolémie pour tous les policiers présents, seuls trois équipages ont été contrôlés. Il serait bon d'éclaircir l'ambiance générale qui régnait ce soir-là.* »

[Manuel Armand \(Clermont-Ferrand, correspondant\)](#)

[Réutiliser ce contenu](#)

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

En cliquant sur « » et en vous assurant que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

- Vous ignorez qui est l'autre personne ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe](#).

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article

Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.